

(temps de lecture : 4 mn)

UNSA info

Pour une année 2024 sous le signe du dialogue et du respect

La mission d'un partenaire social est double : le soutien, le conseil à nos collègues et le dialogue social avec les représentant-es de la CeA. Dans les deux cas, l'engagement de notre équipe est de travailler pour votre bénéfice, à la juste distance qui permet de trouver des solutions.

Cela nécessite d'analyser finement les situations et les dossiers, de comprendre les besoins et les marges de manœuvre de chaque partie pour parvenir à un accord. **Cette posture d'ouverture et de respect permet le plus souvent de trouver des solutions. Lorsque les divergences d'interprétation sont trop éloignées, l'équipe porte alors ses convictions dans le cadre de recours administratifs et, s'il le faut, contentieux.**

À la CeA, chacun des cinq partenaires sociaux intervient avec sa conviction, ses arguments, bien souvent complémentaires. C'est cela la vraie richesse de notre dialogue social.

Pour notre équipe, aucune négociation ne peut s'ouvrir sereinement avec un mouvement de grève. Cette position explique la distance parfois prise avec certaines actions intersyndicales que nous estimons contraires à vos intérêts collectifs et individuels.

**Notre philosophie syndicale vous interpelle ? Contactez-nous !
Elle vous intéresse ? Rejoignez-nous !**

L'UNSA s'inscrit dans le cadre d'un dialogue respectueux et ouvert.
L'équipe forme le vœu que l'année 2024 s'inscrive dans cette perspective à la CeA.

**L'équipe de l'UNSA CeA vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année
et une belle et heureuse année 2024 !**



La prime de pouvoir d'achat sera versée

Le président du comité social territorial Pierre BIHL affirmait fin novembre "la porte n'est pas fermée". Avec conviction et détermination dans le cadre d'un dialogue que nous avons su maintenir et renforcer, notre équipe a continué d'œuvrer pour ce résultat positif. L'**UNSA** en est totalement satisfaite, avant tout pour les agent·es concerné·es qui percevront cette aide bienvenue.

Un dialogue constructif, respectueux et honnête est toujours fructueux pour le bien commun. **Dès l'annonce de la création de cette prime, sa mise en œuvre à la CeA a constitué un impératif pour l'UNSA.**

L'équipe a argumenté et discuté avec les représentant·es de la CeA, à plusieurs reprises et avec détermination, par des courriers, en séance, lors d'entretiens avec l'administration.

Les détails de la mise en œuvre de la prime seront négociés en 2024 en comité social territorial (CST), préalable obligatoire avant son adoption par l'assemblée de la CeA.

[En savoir + : les grandes lignes de cette prime](#)

Les RTT à gestion collective pour 2024

Lors du comité technique de ce 21 décembre, l'administration a annoncé les dates des RTT placées collectivement pour l'année prochaine. Les services seront fermés :

- **le 10 mai 2024**
- **les 23, 24 et 27 décembre 2024**

Il vous restera donc 24,5 jours de RTT à placer librement tout au long de l'année prochaine (24 RTT individuels + 0,5 RTT collectif).

Assistants-assistants familiaux : du mieux pour vos frais de déplacement

Courant 2024, près de 3 ans après sa création, la CeA convergera enfin sur les dispositions les plus favorables. Seront bientôt remboursés, pour chaque assistant·e familial·e bas ou haut-rhinois·e :

- les trajets vers les crèches, les points de ramassage ou l'établissement s'il n'est pas desservi par des transports en commun
- les centres aérés
- les trajets effectués par un·e membre de votre famille si vous êtes empêché·e de le faire

Ces nouveautés présentent une amélioration pour nos collègues, l'UNSA a donc voté pour. Elles méritent d'être encore améliorées et le dialogue social se poursuit.

[En savoir +](#)

Arrivé·e en cours d'année : vous avez droit au CIA

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé selon votre engagement professionnel et votre manière de servir. L'ancienneté au sein de la CeA n'est pas un critère d'attribution. **Vous ne pouvez pas être exclu·e du bénéfice du CIA au motif que vous êtes arrivé·e en cours d'année.**

Vous pensez avoir été oublié·e ? [Contactez-nous](#)



VOTRE POUVOIR D'ACHAT



Une meilleure indemnisation des jours de votre compte épargne temps

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'indemnité versée en cas de paiement des jours de CET augmente. **Une amélioration demandée et portée par l'UNSA Fonction Publique.**

Montants bruts :

- Catégorie C : 83 € bruts / 75 09 € nets
- Catégorie B : 100 € bruts / 90,47 € nets
- Catégorie A : 150 € bruts / 136,09 € nets

[En savoir +](#)

VOTRE CARRIÈRE



Cadres : faites évoluer votre carrière

Le calendrier prévisionnel des concours et examens 2024 est publié, ainsi que les préparations spécifiques aux concours A+ sur l'ensemble du territoire.

[En savoir +](#) : [le calendrier](#) et [les prépas](#)

VOTRE SANTÉ



Amiante et nouvelles maladies professionnelles

Déclarer une maladie professionnelle permet de faire reconnaître les préjudices subis durant son activité professionnelle pour obtenir réparation. **Les conséquences d'une exposition à l'amiante sont de mieux en mieux connues et donc indemnisées.**

Un décret vient de créer un tableau des maladies professionnelles (n°30 ter) relatif aux **cancers du larynx et de l'ovaire** provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante. Il concerne notamment **les "travaux d'entretien ou de maintenance effectués sur des équipements contenant des matériaux à base d'amiante"**. Le délai de prise en charge est de 35 ans, pour une durée d'exposition à l'amiante de 5 ans.

Besoin d'infos, [contactez-nous](#)

VOS DROITS



Alcool au volant et imputabilité au service

L'alcool et la conduite ne font pas bon ménage, on le savait. Soyez vigilant·e lors des pots de fin ou de début d'année et les occasions de fêter sur le lieu de travail. Lorsqu'un accident se produit durant le trajet du retour du travail, **si l'agent·e au volant est alcoolisé·e, l'imputabilité de l'accident au service n'est pas accordée.**

[En savoir +](#)

VOTRE RETRAITE



Prévoir le montant de sa retraite : pas si facile

Selon une enquête de la DREES publiée en novembre 2023, **plus de la moitié des retraité·es qui ont liquidé leur retraite entre 2019 et 2020 avaient mal anticipé le niveau de leur pension.** Beaucoup ont perçu moins que leur estimation. D'où l'utilité de vous tourner vers l'UNSA pour choisir au mieux la date de votre départ à la retraite. L'**UNSA Retraités** peut aussi contribuer à vous aider dans les démarches complexes que constituent la préparation du dossier de retraite et l'estimation de la pension.

[En savoir +](#)

VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES



Je suis contractuelle et je souhaite présenter ma démission. Dois-je respecter un délai de préavis ?

Oui. **Les délais varient selon la durée de vos services :**

- moins de 6 mois de services = 8 jours
- au moins 6 mois mais moins de 2 ans = 1 mois
- au moins 2 ans = 2 mois

La demande est présentée par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de l'autorité territoriale.

Je travaille à temps partiel depuis de nombreuses années. Serais-je pénalisée pour ma retraite ?

En ce qui concerne la **durée d'assurance, non.** Vous ne serez pas obligée de travailler plus longtemps pour cotiser vos trimestres. En ce qui concerne la **liquidation, oui.** Le niveau de retraite, c'est-à-dire le montant que vous percevrez, sera réduit, puisque vous cotisez sur un salaire moindre.

Mon contrat arrive à sa fin. Est-ce que je vais toucher une indemnité de fin de contrat (prime de précarité) ?

Oui, **si vous êtes contractuelle de droit public et si la durée du contrat est inférieure à un an.** L'indemnité s'élève à 10 % de la rémunération brute globale perçue au titre de votre contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.

[D'autres réponses sur la foire aux questions de notre blog](#)

VOS INFOS NATIONALES

Livre blanc du travail social : à quand des réponses fortes ?



Le Haut Conseil du travail social a présenté son Livre blanc au gouvernement. Le secteur compte 1,3 million de travailleuses et travailleurs sociaux et connaît de grandes difficultés : importantes pénuries de professionnel·les, dégradations de leurs conditions de travail, management par les chiffres, bureaucratisation croissante, perte de sens des métiers... Le rapport propose des réponses fortes : revalorisation des salaires, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, organisations managériales plus participatives, développement de passerelles aux seins des métiers du social, entre secteurs approchants, entre privé et public. **L'UNSA appelle le gouvernement à prendre réellement la mesure de tous ces enjeux.**

[En savoir +](#)

Protection de l'enfance : un sursaut s'impose !



Alors que la protection de l'enfance traverse une crise profonde, l'UNSA déplore que de nombreuses dispositions législatives et réglementaires restent lettre morte, comme l'affirme le Sénat. La plupart des dispositions de la loi du 7 février 2022 ne sont toujours pas appliquées, tout comme plusieurs mesures prévues par les lois de 2007 et 2016. **L'UNSA appelle donc l'État et les départements à régler rapidement les questions de gouvernance du système en assumant leurs responsabilités respectives et à prendre des engagements forts pour l'attractivité des métiers et la formation des professionnels.**

[En savoir +](#)

Fiscalité du capital : tout ça pour ça !



Le rapport final sur l'évaluation de la réforme de la fiscalité du capital montre que les mesures fiscales mises en place depuis 2018 n'ont pas eu les effets escomptés, notamment sur l'investissement. Suppression de l'ISF : des recettes importantes en moins pour... presque rien. Flat tax : des dividendes de plus en plus concentrés et pas d'incidence sur l'investissement.

Pour l'UNSA, il est temps de revenir à des politiques visant à plus de justice fiscale.

[En savoir +](#)

VOS PODCASTS ET MAGAZINES



Podcast de l'UNSA fonction publique

Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique, évoque la préparation des Jeux olympiques et paralympiques et **comment cet évènement va impacter la fonction publique**. (durée 6'11).

[J'écoute mon podcast](#)

Le Canard des Territoriaux n°10 de 2023

Au sommaire :

- Tout savoir sur la mutation dans la FPT

[Je lis mon Canard](#)

Le Mag de septembre 2023

Parmi les sujets abordés dans ce numéro n°237 :

- Protection et sécurité des agent·es : faire plus et mieux - p.22-23
- Lutte contre les violences faites aux femmes : l'UNSA encore et toujours mobilisée - p.26

[Je lis mon Mag](#)

En 2024 comme toujours, l'équipe UNSA CeA se tiendra à vos côtés pour vous accompagner, soutenir, conseiller et informer.

Nous joindre

unsa.cea@gmail.com

07 60 48 94 22 (répondeur - merci de laisser un message)

Nous rejoindre

unsacea.fr